



NOTE D'INFORMATION BOIS D'AFFOUAGE 2024

Pour l'année 2024, il est prévu pour la campagne de printemps un type de lots :

- LOTS Bois façonné de 3m³ (5 stères environ) chacun - Il s'agit de bois coupés en moyennes sections, ébranchés, en tas, disponibles en bord de piste forestière.

Dans tous les cas il faut être équipé pour débiter les bois et les transporter. Un véhicule pouvant circuler chargé sur une piste forestière est fortement recommandé.

Il faut être résident sur la commune - Un seul lot peut être attribué par foyer ou feu

Le bois d'affouage est exclusivement dédié pour la consommation personnelle.

Les personnes désirant du bois d'affouage sont priées de se faire inscrire en Mairie **au plus tard le : Vendredi 03 mai 2024**. Une demande écrite par courrier ou mail sera formulée à l'adresse de la mairie de BARATIER. Seule cette demande écrite vaudra candidature et inscription.

Les bénéficiaires sont prévenus qu'il leur faudra payer une contribution financière en substitution de :

- Lots « bois façonné » : 52.50 € par m³, soit 157,50 € par an, par foyer ou feu et par lot de 3m³ en moyenne.
- Si besoin, une copie de la délibération des tarifs d'affouage pourra leur être transmise

A l'issue de la consultation, les lots seront tirés au sort et attribués aux affouagistes.

Un courrier sera envoyé à chaque affouagiste avec l'attribution de son lot et sa localisation, ainsi que les consignes de sécurité relatives aux coupes de bois.

Charge à chaque affouagiste de récupérer les bois au plus vite.